

#OnEnParleEnsemble Appel à projets Tourisme, Culture & Numérique



APPEL À PROJETS

Tourisme, Culture, Numérique : territoires d'expériences

Toute l'info sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



aliptic.net



Nouvelle-Aquitaine

ALIPTIC

Réponses aux questions transmises via le formulaire d'inscription au Temps d'échanges dédié à l'AAP Tourisme, Culture et Numérique

Les questions ont été anonymisées, certaines ont fait l'objet de réponses directes lors du webinar ou par mail. Pour toutes questions complémentaires concernant l'AAP > tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Eligibilité candidature	Tous les partenaires doivent-ils être français ou une collaboration avec, par exemple, une entreprise du numérique d'un autre pays de l'UE serait-elle éligible ?	Cf règlement de l'AAP : "En cas de prestations de service sur le volet numérique les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés". Aussi, s'il y a recours à des compétences hors Région, cela devra être impérativement justifié et motivé (en cas d'inexistence des compétences sur le territoire régional notamment).
	Si notre siège social est à Paris, mais que le projet a pour but d'être réalisé avec des opérateurs économiques et des villes de la région, sommes nous éligibles ?	Non. Cf règlement de l'appel à projet : "Les porteurs de projet doivent avoir leur siège en Nouvelle-Aquitaine".
	Devons nous avoir signé des accords avec des acteurs du territoire et développé un calendrier précis pour que le projet soit éligible ?	Cf règlement de l'appel à projets : "Les projets doivent impérativement être menés en collaboration entre acteurs des différentes filières concernées (Culture et/ou Tourisme et/ou Numérique)". Aussi, vous devez en effet être dans une relation de partenariat établie. Concernant le calendrier : "Les projets retenus proposeront des premières expérimentations en 2021 ou 2022, au plus tard si cela est justifié (par des délais de développement ou de mise en oeuvre inhérents à la nature du projet). Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 12 mois et finir dans les 3 ans à partir de la date de signature de la convention attributive de la subvention."
	Les projets doivent-ils être menés avec les offices du tourisme	Les projets doivent obligatoirement comprendre une dimension touristique, les offices de tourisme peuvent en effet être associés en tant que partenaires
	Le statut d'artiste (maison des artistes) permet-il de déposer un dossier ?	Non, le statut d'artiste ne permet pas de déposer un dossier, sont éligibles les associations, les entreprises, les collectivités, EPIC et autres établissements publics
	En tant qu'Office de Tourisme, nous souhaiterions monter des visites de ville ou de site sous forme de réalité augmentée / visite virtuelle. Pouvons nous candidater ?	Les offices de tourisme ne peuvent candidater à cet appel à projets, ils peuvent néanmoins être associés en tant que partenaires.
	Nous sommes un collectif d'artistes travaillant notamment autour du numérique. Certains de nos artistes sont graphistes, d'autres codeurs etc. Peut on mettre en lien les acteurs numériques et culturel au sein de notre collectif ? Seul l'acteur "tourisme" serait extérieur.	Oui, cela est possible
	Notre projet recouvre les trois domaines d'activités proposés. Est-ce compatible ?	Oui, il est attendu des projets comprenant les trois dimensions culture, tourisme et numérique
	Le tourisme scolaire est-il éligible ?	Oui dans la mesure où le projet est novateur et porte bien les 3 dimensions (tourisme, numérique et culture)
	Un spectacle multimédia serait pris en compte ?	Oui, il est attendu des projets comprenant les trois dimensions culture, tourisme et numérique
Délais et contenu du dossier de candidature	Quel est le délai max pour déposer le dossier ?	Les dossiers doivent être déposés le 31 mai à minuit maximum.
	Dans le dossier de candidature pour l'Appel à Projet, qu'entendez-vous par "description du projet, au regard du besoin ou de l'opportunité identifié(e)" ?	Nous vous invitons à décrire votre projet le plus précisément possible, en le contextualisant par rapport à un besoin existant (à quel besoin répond votre projet ?) ou à une opportunité (par exemple : concentration de forces vives sur un même territoire, implantation d'une entreprise numérique aux compétences spécifiques, création d'un nouveau lieu de visite touristique, etc.)
	Doit-on contacter en priorité des entreprises de la Nouvelle-Aquitaine pour un projet ?	Oui. Cf règlement de l'AAP : "En cas de prestations de service sur le volet numérique les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés"
	Comment déposer un dossier ?	Vous pouvez renvoyer votre dossier complété à tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr
	Comment présenter le dossier ?	Merci de respecter le format du dossier de candidature disponible sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine (https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/tourisme-culture-et-numerique)
	Notre projet recouvre les trois domaines d'activités proposés. Est-ce compatible ?	Oui, il est attendu des projets comprenant les trois dimensions culture, tourisme et numérique
Budget / coûts éligibles / versements de la subvention	Y-a-t-il, comme pour les festivals d'été soutenus par la Région, un critère financier avec un budget minimum requis (ex minimum de 20 000 €) pour pouvoir être éligible à l'AAP Tourisme, Culture, Numérique ?	Une part d'autofinancement est attendue de la part des porteurs de projets. Pour rappel les modalités de soutien : "le taux d'intervention de la subvention sera limité à 50%, sauf pour les projets dont le budget est inférieur à 100 000€ pour lesquels le taux d'intervention pourra atteindre 60% maximum".
	Du personnel peut-il être financé par l'AAP ?	Oui, des frais de personnels mobilisés sur le projet peuvent être éligibles. Cf règlement de l'appel à projets "Coûts éligibles".
	Si le projet évolue pendant sa réalisation, les subventions peuvent-elles être étalées tout au long du processus ? Ou reçoit-on les subventions juste au début de la mise en place du projet ?	La subvention est généralement payée en plusieurs versements : une avance au moment de l'attribution, parfois un paiement intermédiaire, et enfin le versement du solde une fois le projet entièrement réalisé. Les projets peuvent évoluer pendant sa réalisation, mais cela doit rester des évolutions à la marge : en effet, les élus régionaux votent une subvention sur la base d'une candidature et d'un budget prévisionnel qui vous engage.
Compatibilité avec d'autres dispositifs de soutien	Cet appel à projet est-t'il cumulable avec d'autres financements régionaux (direction du tourisme, Fonds européens etc.) ?	Non cet appel à projet n'est pas cumulable avec d'autres financements Région, un co-financement européen est en revanche envisageable.
Critères de sélection	Sur quels critères seront étudiés les dossiers ?	Les critères d'éligibilité de l'appel à projets sont indiqués dans le règlement : article 3 "Quels projets" et article 4 "Critères de sélection".
Recherche compétences numériques	Est-il possible d'avoir accès aux besoins détaillés des entreprises ayant un projet identifiés impliqués solutions digitales (visuels ou animation 3D, réalité virtuelle, etc.) ?	La Région ne dispose pas de ce type d'informations.
	Est-il possible de présenter nos solutions digitales aux entreprises / institutions aux besoins identifiés ?	La Région n'organise actuellement pas de temps de présentation de ce type, cependant nous vous invitons à vous rapprocher du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine qui programme un certain nombre de webinaires de présentation de solutions techniques.
	Les partenaires numériques potentiels sont-ils identifiés par le porteur de projet ?	Oui, mais il peut être accompagné par l'ALIPTIC
	Est-ce vous qui vous occupez de mettre en contact les start-up/entreprises (numérique) avec les organismes présentant les projets, ou bien est-ce aux organismes de trouver leurs propres collaborateurs ?	Voir le formulaire de recherche ALIPTIC : https://www.aliptic.net/transfonum/
Questions diverses	La région prévoit-elle la mise en place d'une ressource (plateforme internet) permettant de lister les intervenants locaux avec leurs domaines de compétence et offrant de recenser les appels d'offre, les appels de compétence...?	Non, il n'est pas prévu que la Région mette en place une telle ressource. Néanmoins certains clusters et agences proposent des annuaires des professionnels de Nouvelle-Aquitaine (les clusters numériques : l'ALIPTIC, le SPN, Digital Aquitaine, le Syrpin, Pays Basque Digital ... ainsi que l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et le Comité Régional du Tourisme).
	Comment se servir de l'outil numérique comme vecteur d'apprentissage sur une pratique du spectacle vivant	Ces questions dépassent le cadre de l'appel à projets, la Région réalise un travail de veille sur le sujet numérique culturel que vous pouvez consulter sur numerique-culturel.fr
	Comment se servir de l'outil numérique afin d'inviter différents public à se rendre dans les lieux culturels	
	Comment se servir de l'outil numérique afin de mettre en lien et enrichir le maillage culturel territorial	
	Quels sont les besoins principaux des acteurs touristiques et culturels de la région ?	Vous pouvez prendre connaissance de certaines tendances du tourisme culturel en consultant le Tourisme Lab
Combien d'acteurs touristiques et culturels sont présents sur le territoire et combien par département ?	La Région ne dispose pas de ces éléments d'information, nous vous invitons à vous rapprocher de ses agences (comité régional de tourisme et l'Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine).	
Quels sont les engagements réciproques envisagés une fois le dossier envoyé et validé ?	La Région s'engage uniquement à partir du moment où les élus régionaux décident d'attribuer une subvention pour la réalisation du projet. Si les élus décident d'attribuer une subvention, une convention est alors établie entre la Région et le porteur de projet afin de définir les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques (pièces justificatives à fournir, calendrier, etc.).	